

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2016

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le jeudi 15 décembre 2016 à 17 heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur José SIMONI.

Nombre de conseillers:

En exercice: 7
Présents: 7
Absent : 0
Absent représenté : 0
Votants: 7

Conseillers présents:

José SIMONI
Pasquin NASICA
Joseph NASICA
Josette GRAZIANI
Paul Marc ROLLES
Pierre NASICA
Raymond COLOMBANI

DATE D’AFFICHAGE 19/12/2016

Conseillers absents: aucun

Le secrétaire désigné était: Pasquin NASICA

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Présentation signal réseau**
 - 2 - présentation du nouveau site internet**
 - 3 - Projet de vente des parcelles attenantes aux habitations**
 - 4 - Régularisation de la source de Prato Soprano**
 - 5 - Questions diverses**
-

1 – Présentation signal réseaux

Nasica Pasquin présente au Conseil l’application « Signal Réseaux ». Cette application est réservée aux collectivités locales et notamment aux Mairies. Elle permet de signaler tout incident sur le réseau téléphonique de la commune.

2 - Nouveau site Internet

Le site internet va évoluer. Il sera dorénavant hébergé et maintenu chez Orange. Pasquin Nasica présente au Conseil la nouvelle architecture du site. Ce nouveau site aura l’avantage indéniable de pouvoir être alimenté en information en temps réel sans passer par un webmaster. Une version « mobile » adaptée à l’ergonomie des téléphones mobiles et smartphones sera également mise en ligne.

3 - Projet de vente des parcelles attenantes aux habitations

Le maire souhaite reprendre le processus de vente de parcelles du domaine public attenantes aux habitations des Pratais qui en ont fait la demande.

Les demandes actuelles sont les suivantes :

LECLERC Odile : - 2 parcelles attenantes à la maison cadastrée A 1157
NASICA Xavier : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 1170
SIMONI José : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 1160
MANUEL Jean - Marc : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 1079
STUART Denis : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 939

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

MENSION Marie : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A936
GENIN Danièle : - 1 parcelle attenante à maison cadastrée A 1080
NASICA Joseph : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 1055
GALLO Carmelo : - 1 parcelle attenante à la maison cadastrée A 1061

Avant d'aller plus loin dans la démarche le maire demande au conseil municipal son avis sur la vente de ces parcelles. Le conseil dans son ensemble approuve ces ventes destinées d'abord à régulariser des constructions bâties sur le domaine public mais aussi de permettre à certains propriétaires d'améliorer leur lieu de vie.

Démarche proposée par le maire :

Dans un premier temps le maire va contacter le service des domaines pour avoir une évaluation moyenne du prix de vente de ces parcelles.

Ensuite il contactera un géomètre expert afin d'obtenir un devis. Il a été décidé en conseil municipal que le coût du géomètre sera supporté à parts égales entre les acquéreurs.

Il contactera chaque propriétaire pour l'informer du coût de cette opération.

Lorsque les propriétaires auront donné leur accord, le conseil municipal pourra délibérer afin de valider ces ventes. Le maire pourra établir enfin les actes administratifs de vente.

4 - Régularisation de la source de Prato Soprano

Le maire informe le conseil que la démarche de régularisation administrative de la source de Prato Soprano a abouti. Un arrêté préfectoral PREF 2B/ARS/SE N° 19 en date du 22 novembre 2016 autorise la commune de à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de de la consommation humaine la ressource en eau provenant de la source du réservoir de Prato soprano.

Après un processus long la commune est enfin autorisée à exploiter les deux captages du col (teghja et de Piucciosa), les deux forages de Prato Soprano et maintenant la source du réservoir. Nous pouvons maintenant exploiter ces ressources en eau en toute légalité.

5 - Questions diverses

Le Conseil municipal dénonce les voitures ventouses dont le nombre ne cesse de croître au détriment de la propreté du village. Le conseil municipal exige que le maire entame une action auprès des propriétaires pour faire cesser ces pratiques non seulement illégales mais totalement inciviques.

Le conseil dénonce également la recrudescence de bovins et particulièrement dans le centre du village car certaines personnes ne prennent pas la peine de refermer les portails. Il est proposé de poser un second portail en aval de celui déjà installé en bordures de route au niveau de la maison de Francine SANCHEZ.

Pas d'autres questions, la séance est donc levée à 19 heures.

Rédacteur : LE MAIRE